

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'ordre du jour appelle: Présentation de bills

5 septembre 1973—M. Reynolds—Bill intitulé: «Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu».

**M. l'Orateur:** Ainsi que le député le sait, la présidence entretient de sérieuses réserves quant à la recevabilité de son bill. Je crois qu'il souhaite présenter maintenant son exposé et, à cette fin, peut-être y a-t-il lieu de lui donner la parole. Néanmoins, je rappelle aux députés que dans trois minutes environ, nous devons sonner le timbre afin de procéder à la mise aux voix de la motion ayant fait l'objet d'un ordre spécial.

**M. Reynolds:** Oui, monsieur l'Orateur. Je serai bref. Je vous ai présenté mon exposé et je ne voudrais pas accaparer le temps de la Chambre en donnant lecture de cet exposé qui est fort long. Je suis tout à fait disposé à reporter mon exposé et à reprendre la question sous la forme de motion.

**M. l'Orateur:** J'ai étudié très attentivement l'argument invoqué par le député. Il suffit de dire, je crois, que depuis 100 ans et même plus la Chambre des communes n'a jamais accepté un bill semblable à celui qu'a présenté le député. On a tenté une fois de proposer un bill de ce genre et il a été déclaré irrecevable pour les motifs que j'ai déjà mentionnés. La présidence est sensible à la collaboration du député et à sa suggestion de présenter le sujet sous forme de motion plutôt que sous forme de bill.

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Texte]

ON DEMANDE SI BELL CANADA REÇOIT DE L'ARGENT DU GOUVERNEMENT

Question n° 2034—**M. Boisvert:**

La compagnie Bell Canada reçoit-elle des sommes d'argent sous quelque forme que ce soit de la part du gouvernement fédéral?

**M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada):** Non.

### LE CONSEIL PRIVÉ

Question n° 2302—**M. Alexander:**

1. Quels sont actuellement les membres du Conseil privé?

### Questions au Feuilleton

2. Combien de fois le Conseil privé s'est-il réuni depuis 1967 inclusivement?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** 1. Le Conseil privé, dont les membres sont nommés à vie, comprend tous les ministres du Cabinet ainsi que les anciens ministres, les ex-présidents des deux Chambres, le juge en chef, les anciens juges en chef et divers citoyens éminents. La liste des membres du Conseil privé figure dans l'édition de 1973 du *Guide parlementaire*, aux pages 29 à 31. Depuis la publication de ce Guide, les membres suivants sont décédés: l'honorable Henry Herbert Stevens; le très honorable Louis Stephen St-Laurent; l'honorable Joseph Jean; l'honorable James M. Macdonell; l'honorable Leslie M. Frost. Il n'y a eu aucune nomination au Conseil privé depuis la publication du *Guide parlementaire* de 1973.

2. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique stipule qu'il y aura «un Conseil Privé de la Reine pour le Canada», nommé par le Gouverneur général pour «l'aider et l'aviser». En fait, ce conseil se réunit rarement et, s'il le fait, ce n'est qu'en des occasions très spéciales. Par exemple, en 1947, le Conseil privé a tenu une réunion officielle pour entendre le message du roi donnant son consentement au mariage de la princesse Elizabeth. En 1952, on organisa une réunion pour entendre la proclamation qui suivit le décès de Sa Majesté George VI et l'accession au trône de la reine Elizabeth. En 1952, le Conseil privé s'est réuni sous la présidence de l'administrateur pour l'installation au Conseil privé de l'ancien Gouverneur général, lord Alexander. En 1959, la reine a tenu un conseil à Halifax en présence de membres du Conseil privé faisant partie du gouvernement; sur la liste des présences figure aussi le nom du prince Philip. Le cabinet, qui est un «Comité du Conseil privé», se réunit normalement une fois par semaine. Depuis le début de 1967 jusqu'à la fin de juin 1973, il s'est réuni 535 fois. Il existe plusieurs comités du cabinet qui se réunissent aussi fréquemment. Un «Comité spécial du Conseil privé» se réunit pour prendre les décrets; il s'est réuni 486 fois entre le début de 1967 et la fin de juin 1973.

### L'INTERCONNEXION DE TELEX ET TWX

Question n° 2603—**M. Bawden:**

Le ministre des Communications a-t-il l'intention d'exiger que les réseaux Telex et TWX installés au Canada fournissent une interconnexion entre leur système, compte tenu du fait qu'on l'a réalisée aux États-Unis et que le Canada a, en fait, deux réseaux de communications importants qui ne peuvent communiquer entre eux?

**L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications):** Le gouvernement élabore actuellement une politique des télécommunications pour le Canada, en se fondant sur l'étude et la discussion des propositions mentionnées dans l'exposé du gouvernement du Canada de mars 1973. La question de l'interconnexion des réseaux Telex et TWX au Canada fit l'objet d'un examen dans le cadre de ce processus. A cet égard, il faut tenir compte de l'intérêt des provinces, en particulier de celles dont relèvent les compagnies de téléphone qui offrent un service TWX.